

Yverdon-les-Bains, le 8 décembre 2023

## **Les logements pour 800 habitant-es freinés par les contraintes archéologiques à Gare-Lac trouveront leur place ailleurs à Yverdon-les-Bains**

Une partie du futur quartier Gare-Lac a été déclarée inconstructible en septembre dernier, en raison de la présence de vestiges archéologiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette décision a impacté la création prévue de logements pour environ 800 habitant-es sur ce site proche du lac. Lors de la réunion qui s'est tenue ce jeudi 7 décembre, les représentant-es politiques des 8 communes de l'agglomération yverdonnoise ont décidé de maintenir la possibilité de créer ces logements à Yverdon-les-Bains, en les réallouant à d'autres projets de développement urbain.

Ce jeudi 7 décembre, le comité de pilotage des 8 communes de l'agglomération yverdonnoise s'est réuni dans le cadre du projet d'AggloY. À l'ordre du jour figurait une discussion sur le sort des logements initialement prévus pour 800 habitant-es dans le secteur situé entre le Buron, l'avenue des Sports et les voies CFF, et faisant partie d'un Plan directeur localisé visant à accueillir de nouveaux quartiers mixtes entre la gare et le lac. Ce site, abritant des vestiges palafittiques exceptionnels en sous-sol, est désormais placé sous protection archéologique et ne permet plus de nouvelles constructions. Le projet de plan d'affectation « Sports » initialement prévu ne pourra se poursuivre qu'en partie et de nouveaux sites propices à l'accueil de ces futurs logements doivent dès lors être proposés au sein de l'agglomération.

Les représentant-es des communes ont décidé de maintenir le potentiel constructible dans le périmètre de la commune d'Yverdon-les-Bains. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains se réjouit de cette décision qui confirme son rôle de ville-centre au sein de l'agglomération et lui permet de poursuivre avec détermination le développement de ses projets urbains, tant à Gare-Lac qu'ailleurs dans la ville.

Les futurs logements seront répartis sur différents sites faisant l'objet de plans de quartiers ou de projets de densification urbaine à l'intérieur de la zone constructible. Une partie sera par ailleurs affectée dans le cadre de l'élaboration du futur Plan d'affectation communal (PACom) de la ville, en priorisant les quartiers proches du centre-ville et bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics.

Enfin, quant au statut du secteur bâti sous protection archéologique, il sera précisé dans le cadre de la révision du PACom.